

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 20 Février 2020

Présents : M. WIELGOCKI Richard, M. COCHIN Éric, Mme ROCHE Josiane, M. COCHIN Didier, M. BESNARD Philippe, Mme NEROT Magalie, M. MAROIS Frédéric, M. ZOLA Jean-Marc, Mme CIRET Carole

Absent : M. LEVEL Christophe

Secrétaire de séance : Mme CIRET Carole

M. Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Accessibilité à l'Eglise

Le conseil accepte, à l'unanimité

► **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES / HABILITATION CDG 28** : *Le Maire expose :*

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune de Guillons de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes : Durée: 4 ans, Régime: capitalisation.

► **SERVICE D'EAU, COMPTE ADMINISTRATIF 2019** : Président : M. BESNARD Philippe

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019, du service d'eau, établi par le Maire en concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses			16 631.17 €
Recettes			30 966.25 €
Résultat	Exercice	Excédent	14 335.08 €
Résultat	Fin 2018	Excédent	95 059.89 €
Résultat	Fin 2019	Excédent	109 394.97 €

Investissement

Dépenses			30 891.04 €
Recettes			6 741.61 €
Résultat	Exercice	Déficit	-24 149.43 €
Résultat	Fin 2018	Excédent	77 772.08 €
Résultat	Fin 2019	Excédent	53 622.65 €

► **SERVICE D'EAU, AFFECTATION DU RESULTAT** : Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report en exploitation R002 : 109 394,97 €
- Report en investissement R001 : 53 622,65 €

► **COMMUNE, COMPTE ADMINISTRATIF 2019** : Président : M. BESNARD Philippe

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019, établi par le Maire en concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses			113 718.03 €
Recettes			172 798.05 €
Résultat	Exercice	Excédent	59 080.02 €
Résultat	Fin 2018	Excédent	102 029.00 €
Résultat	Fin 2019	Excédent	161 109.02 €

Investissement

Dépenses			174 672.50 €
Recettes			111 545.16 €
Résultat	Exercice	Déficit	-63 127.34 €
Résultat	Fin 2018	Excédent	13 631.99 €
Résultat	Fin 2019	Déficit	-49 495.35 €

► **COMMUNE, AFFECTATION DU RESULTAT** : Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en exploitation R002 : 125 958,67 €
- Report en investissement D001 : -49 495,35 €
- Affectation R1068 en investissement 35 150,35 €

► **AGENCE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE, PROGRAMME D'INTERVENTION** : Monsieur le Maire lit un courrier de l'agence l'eau Loire Bretagne qui informe que dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024), elle prévoit de financer exceptionnellement les travaux d'installation d'un dispositif de désinfection et/ou de télégestion au captage de la commune.

La délégation Centre-Loire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ARS du département se tiennent à la disposition de la commune pour étudier l'éligibilité de la commune sur tous les projets qu'elle pourrait engager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de faire des devis pour l'installation d'un dispositif.

► **DEMANDE DE TERRASSEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE, PLACE DE LA POMPE** : Monsieur Le Maire lit le courrier des propriétaires du 9 rue de Chartres, qui demande l'autorisation de terrasser une partie du domaine public, place de la pompe, devant leur dépendance, afin de pouvoir y stationner un véhicule.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 7 voix pour, 2 voix contre, d'autoriser les travaux au frais des pétitionnaires. L'espace reste du domaine public.

► **POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'employé de la commune fait valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} septembre 2020.

Une annonce concernant le poste vacant doit être faite afin de pouvoir recevoir les candidatures. Après un premier contact avec le Commune d'Intréville, les entretiens pourront se faire en commun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique à raison de 24 h/hebdomadaire

► **ACCESSIBILITE DE L'EGLISE** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture demande que soit réalisé un aménagement de l'entrée de l'église, (établissement recevant du public), afin qu'elle soit accessible à tous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de faire des devis pour un aménagement amovible.

► **TOUR DE GARDE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES** :

Les tours de gardes pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020 sont réalisés.

► **Questions diverses :**

- Cérémonie du 19 mars 2020 à 16 h aux Monuments aux Morts
- M. Le Maire informe le conseil municipal que la subvention sur les menuiseries de la salle polyvalente va être versée dans le cadre des économies d'énergie pour un montant de 14 372,15 €.
- Des devis seront demandés pour la réparation des routes communales.

En mairie le 24 Février 2020,
Le Maire,

WIELGOCKI Richard